ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dérives sur l'étiquetage du miel

Question écrite n° 18483

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'étiquetage du miel. Tout d'abord, M. le député tient à saluer les avancés récentes sur le sujet, notamment grâce au décret n° 2022-482 du 4 avril 2022 relatif au miel et à la révision de la directive européenne sur le miel qui ajoutent plus de transparence, de traçabilité et des contrôles plus efficaces pour lutter contre la fraude. Cependant, de nombreuses tentatives de contournement des dispositifs existent encore : mention de la provenance sur des parties peu pertinentes des pots, caractères trop petits, etc. Autant de facteurs qui nuisent à la lecture simple et rapide de la provenance des miels. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à une clarification encore plus exhaustive de l'étiquetage du miel.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Zulesi
Circonscription : Bouches-du-Rhône (8e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18483
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 juin 2024, page 4613
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)